



Prestations

L'Association des paroisses propose les prestations suivantes à ses membres:

Première consultation juridique

Les paroisses réformées évangéliques, catholiques romaines et catholiques chrétiennes qui sont membres de l'Association des paroisses du canton de Berne peuvent bénéficier gratuitement une fois par an d'une première consultation juridique. L'offre ne vaut **pas** pour les particuliers (p. ex. membres d'autorités, employés) et se limite aux questions juridiques qui sont liées à des tâches ou des responsabilités de la collectivité ecclésiastique découlant de la loi ou de règlements.

Cette première consultation consiste en une entrevue (de 60 minutes au plus) avec un juriste contractuel de l'Association des paroisses. Elle est gratuite et sans engagement pour l'avocat et pour la personne cherchant conseil, c'est-à-dire qu'elle n'entraîne aucune autre obligation ultérieure. Le secret professionnel des avocats est garanti à l'égard de l'Association des paroisses également. Cette dernière n'est pas partie au rapport juridique entre l'avocat et son client, et n'assume aucune responsabilité.

L'objet d'une première consultation peut être:

- mieux cerner le problème concerné
- obtenir des suggestions pour des mesures immédiates
- obtenir des informations sur les documents et les preuves qu'il faut se procurer ou mettre en sûreté
- se faire conseiller sur la nécessité ou non de s'adjoindre une aide professionnelle.

Veillez adresser vos demandes à

Md. Esther Richard, Breitenweg 36, 3700 Spiez, Tel. 079 666 47 87
kg-verband-bern@bluewin.ch